

Périodiques non canadiens

ne va pas loin avec ce genre d'étiquette. Il est perçu comme quelqu'un qui veut diriger le Canada dans une voie étrange et qui veut censurer ce que nos enfants et nous aurons le droit de lire et de voir.

A mon avis, si ce bill est adopté et si le ministre actuel demeure à son poste, nous assisterons à la télévision d'État à un contrôle des nouvelles encore plus strict que maintenant. Le poste de télévision Global se plaint déjà des règles sévères auxquelles il doit se soumettre en raison de ses difficultés financières. Je crains que ce ne soit bientôt le tour des quotidiens, et des postes de télévision nationaux, puis des publications seront passées au pays en contrebande—des publications autres que pornographiques, qui selon moi n'auraient jamais dû être distribuées de toute manière. Voilà ce que j'entrevois si ce jeune ministre reste à son poste. Je crois que cette mesure législative est dangereuse et devrait faire l'objet d'un vaste débat à la Chambre et au comité, et que des témoins devraient être convoqués. J'espère que le ministre et ses collègues écouteront les gens et réviseront leur position conformément aux critiques qui ont été dirigées contre cette mesure.

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, ma contribution au débat d'aujourd'hui sera fort brève. Puissent les débats futurs à la Chambre être aussi brefs que mon exposé. J'aimerais tout d'abord signaler que le bill C-58 tire son origine d'un avis des voies et moyens déposé à la Chambre le 17 avril 1975. Cet avis ayant été adopté le 18 avril, c'est ce jour-là que le bill fut lu pour la première fois. Un débat a eu lieu à l'étape de la deuxième lecture de ce bill les 8, 16, 20 et 26 mai, ainsi que le 4 juin, et il se poursuit aujourd'hui.

Le gouvernement estime que les questions soulevées par ce bill pourront se régler plus facilement à la suite d'études complètes du comité. Je me réjouis de constater que le député de Crowfoot (M. Horner) partage ce point de vue. J'ai donc discuté avec mes homologues de la possibilité de mettre fin au débat sur la motion tendant à la deuxième lecture du bill C-58 et à son renvoi au comité; malheureusement, je dois informer la Chambre que nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord, aux termes des articles 75A et 75B du Règlement qui prescrivent la procédure à suivre à l'étape de la deuxième lecture du bill C-58, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu; voilà donc pourquoi, en conformité des dispositions de l'article 75C du Règlement, je donne avis de mon intention de proposer une motion, à la prochaine séance de la Chambre, aux fins d'attribuer au maximum cinq heures de plus aux délibérations à cette étape et aux décisions requises pour en disposer.

M. Horner: On nous baillonne pour faciliter l'avènement de la censure!

M. Jake Epp (Provencher): Madame l'Orateur, le député de Crowfoot (M. Horner) a qualifié le secrétaire d'État (M. Faulkner) de ministre de la censure. Voilà maintenant que le président du Conseil privé (M. Sharp) a pris la parole pour imposer le règlement de clôture à la Chambre des communes sur un bill de censure.

M. Faulkner: Ce n'est pas un bill de censure.

[M. Horner.]

M. Epp: C'est exactement ce qu'il a fait. Il a dit que les députés n'auront plus l'occasion de délibérer et d'exposer l'opinion des Canadiens à la Chambre. Le jeune député d'Assiniboia (M. Goodale) demande si un débat de deux semaines n'est pas suffisant. Je soutiens que, si les représentants du peuple à la Chambre tiennent à prendre la parole au sujet du bill et à présenter les instances de leurs commettants, ils ont parfaitement le droit de s'exprimer à la Chambre des communes, quoi qu'en dise le député d'Assiniboia. C'est pourquoi je lui dis que deux semaines, ce n'est pas trop long.

● (1650)

En menaçant d'imposer la clôture, le gouvernement dit aux Canadiens: «Nous établirons la censure. Nous voulons contrôler la presse, décider qui publiera les informations et ce que vous pourrez lire.» Il faut avouer que le gouvernement est honnête. Il agit comme il l'avait promis en présentant le bill C-58 le printemps dernier. Il entend contrôler les informations au Canada. Déjà, en permettant au CRTC de contrôler la teneur de nos émissions télévisées, sous un faux prétexte de nationalisme, il contrôle tout ce que le Canadien a le droit de voir. Le gouvernement veut maintenant mettre fin au débat et, obliger la Chambre à adopter ce projet de loi. Aurait-il agi ainsi entre 1972 et 1974, alors qu'il était minoritaire? Le bill C-58 aurait-il été imposé à la Chambre?

M. Nystrom: Le NPD détenait la balance du pouvoir.

M. Epp: Mais vous avez loupé votre chance, mon vieux! Le gouvernement veut maintenant profiter de sa majorité pour nous contraindre à adopter cette mesure en deuxième lecture. C'est un jour néfaste pour les Canadiens. Les députés diront que nos craintes sont sans fondement, que nous lançons de faux signaux d'alerte. Il n'en est rien. Nous prétendons qu'il est dangereux pour le gouvernement de se mêler de censure et de décider ce que nous pouvons ou ne pouvons pas lire ou voir. Alors que le Canada entame sa quatrième semaine d'une grève nationale des postes et entend le gouvernement expliquer son programme de modération, nous avons à débattre cette question et en fin de compte à décider si certaines revues ont le droit de survivre. En outre, le gouvernement veut recourir à la clôture. Quelles sont les priorités du gouvernement? C'est un jour néfaste pour les Canadiens.

M. Paproski: Un jour d'opprobe.

M. Epp: Le gouvernement avoue sans ambages qu'il est disposé à imposer la clôture. Il n'écouterait pas nos instances; il agira comme bon lui semble. Tous les députés n'ont-ils pas reçu des lettres de Canadiens moyens qui voudraient que *Reader's Digest* et *Time* continuent à exister? Ces lettres ne nous demandent-elles pas de ne pas imposer la clôture. Je soutiens que la plupart des députés ont reçu des lettres de ce genre et qu'en majorité elles étaient en faveur de *Reader's Digest* et de *Time* et contre le bill C-58. Mais le gouvernement ne veut pas entendre raison. Je mets les ministériels de l'arrière-ban au défi de rompre le silence et de dire qu'ils redoutent les implications du bill C-58. Qu'ils nous fassent connaître leur véritable sentiment.

M. Paproski: Ils ont peur.